

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 18 Octobre 2011

Le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni le Mardi 18 Octobre 2011 à 18 heures au Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain POYART, Maire, et sur convocation adressée le 12 octobre 2011.

Etaient présents : M. POYART Alain, Maire, Mme DEZITTER Marie-Annick, Adjointe au Maire, Mme RANSON Bernadette, Adjointe au Maire, Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle, Adjointe au Maire, Mme DESFOSSEZ Nicole, Adjointe au Maire, M. LEROY Michel, Adjoint au Maire, M. DUCARNE Jean-Claude, Adjoint au Maire, M. BODA Michel, Adjoint au Maire, M. LEPORCQ Pascal, Adjoint au Maire, M. CARON Paul, M. PETIT Pierre, M. DUBUS Philippe, M. ROUSSELLE Jacky, Mme HEVIN Marie-José, M. BOUTE Henri, Mme MASUYER Martine, Mme BALASSE Marie-Ange, M. MICHAUX Christian, Mme GRAVET Hélène, Mme BUISSET Christie, M. COLNOT Alain, M. GHEZAL Saïd, M. DELSIGNE Denis, Mme MENET Cathy, M. HAUSEMONT Sébastien.

Représentés par procuration : M. LEFEVRE Gilbert (par Mme GRAVET Hélène), Mme CHARBONNEAU Angélique (par M. POYART Alain), Mme LOUCIF Dalila (par M. GHEZAL Saïd)

Absente excusée : Mme DEMATTE Christiane

Le Procès-verbal de la réunion du 17 Juin 2011 est adopté sans observation.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour de la présente réunion est relativement peu chargé et que sa tenue est essentiellement motivée par la nécessité d'émettre un avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future intercommunalité élargie.

Il donne ensuite la parole à Marie-Annick DEZITTER pour les affaires financières :

Celle-ci propose au Conseil Municipal d'allouer 3 subventions :

- 2 000 € à l'Association « Les Avesnoiseries », représentant le reversement d'un chèque d'E.R.D.F. émis au nom de la Ville, à titre de sponsoring du spectacle « Les Avesnements »
- 1 000 € au Football Club d'Avesnes, à titre d'ajustement de la subvention votée lors du B.P. 2011 à hauteur de 11 000 € (en 2010 le Club avait perçu 11 000 € de subvention ordinaire, plus 1 000 € pour l'accession en excellence, soit un total de 12 000 €).
- 500 € à l'Office de Tourisme qui a « fait l'avance » à l'Association « Great Maroilles Commémoration » à l'occasion de la manifestation du 18 Septembre 2011 commémorant la libération de l'Arrondissement d'Avesnes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ces 3 subventions.

Décision Budgétaire Modificative : Madame DEZITTER indique que le compte 67 (charges exceptionnelles) s'avère insuffisant : au budget primitif 2011, 1 000 € de crédits ont été inscrits.

Or plusieurs factures y sont imputées :

- 2 469 € à l'U.N.A.S.S. au titre des demandes de moyens lors des inondations de l'hiver dernier.
- 2 569,80 € à la Société « Le Clone » au titre de la régularisation d'un contrat d'assistance informatique de 2009 ayant fait l'objet d'un litige.

Elle propose donc d'ouvrir un crédit complémentaire de 5 000 € au compte 67, par diminution d'une somme équivalente au 64 111 (rémunération principale).

Par ailleurs, en section d'investissement, elle propose d'ouvrir un crédit complémentaire de 400 € au 2318 Opération 631 « Bastion de la Reyne », afin de permettre le paiement d'une retenue de garantie à la Société FMC qui a réalisé la pose de rambardes sur le site du Bastion de la Reyne. Cette ouverture de crédits serait compensée par une diminution équivalente au 2315 Opération 628 « Travaux sur immeubles communaux ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur cette délibération budgétaire modificative.

FISCALITÉ

Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} Mars 2012, la Taxe d'aménagement se substitue à la Taxe Locale d'Équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles, et la taxe départementale pour le financement des CAUE.

Cette taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Il existe des exonérations, notamment pour les constructions destinées au service public, aux locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration, les aménagements prescrits pour les plans de prévention des risques, la reconstruction à l'identique de bâtiments détruits depuis moins de 10 ans, les constructions dont la surface est inférieure à 5 m².

La fourchette des taux est fixée entre 1 % et 5 %. L'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction. En province cette valeur est fixée à 660 € par m². Un abattement de 50 % est créé au bénéfice des sociétés HLM, des résidences principales pour les 100 premiers mètres carrés.

Compte tenu du peu de pression foncière sur la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2,5 %.

Par ailleurs il propose au Conseil Municipal :

- d'exonérer totalement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- d'exonérer totalement les logements bénéficiant d'un taux réduit de TVA (logements locatifs sociaux financés en PLUS ou en PLS, opérations de location-accession.)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ces propositions.

Taxe sur les spectacles

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer en totalité de la taxe sur les spectacles, l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la Commune. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

TRAVAUX :

Amendes de police

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général projette de réaliser l'an prochain le giratoire de la Rotonde. Dans le cadre de ces travaux, le sens de circulation dans l'Avenue Jessé de Forest sera inversé et la gare routière sera déplacée de l'Avenue du Maréchal Foch à l'Avenue Jessé de Forest.

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2010, il est possible d'obtenir une subvention de 17 000 € au titre de la priorité 3/1 (« Aménagement des aires de stationnement du réseau « Arc en Ciel »), ainsi qu'une subvention de 18 000 € (3x6 000 €) pour installation de 3 abris de bus de type départemental (priorité 3/3).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt des dossiers correspondants.

Toujours dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, et au titre de la priorité 5, (organisation d'opérations de sensibilisation à la sécurité routière des enfants en milieu scolaire), il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 840 € (50 % du coût H.T. pour l'acquisition d'une piste d'éducation routière ». (panneaux de signalisation, jeu de feux tricolores, cônes etc...).

Madame MENET demande si la piste d'éducation routière est destinée à la Rotonde. Monsieur le Maire répond qu'elle est principalement destinée au Forum de prévention routière, ainsi qu'aux écoles.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les 3 demandes de subventions.

Travaux dans les écoles

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la baisse des effectifs scolaires et dans la perspective de la mise aux normes accessibilité des locaux scolaires, une réflexion a été engagée sur un éventuel regroupement des écoles primaire et maternelle Cayeux d'une part, et primaire des Prés et maternelle Lavoisier d'autre part.

Il est nécessaire de mettre au point un préprogramme et une enveloppe financière de façon à établir la faisabilité de l'opération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation en vue du recrutement d'un bureau d'études auquel serait confiée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant ce projet.

Monsieur le maire ajoute que l'essentiel des travaux se situe sur l'école Primaire Cayeux où le problème de l'occupation des 3 logements est en passe d'être solutionné.

Madame MENET objecte : « On lance pas mal d'études, mais je voudrais constater ce que disent ces études, l'opposition n'est pas tenue au courant... »

- « Il y a des commissions », répond Monsieur le Maire, « dans lesquelles l'opposition est représentée ; voici 3 semaines il y a eu une réunion consacrée au diagnostic des arbres de la Rotonde : on n'a vu personne de l'opposition ! L'étude sur la conteneurisation des ordures ménagères est presque finie et sera présentée en Conseil Municipal ; idem pour le cadre de vie : quand l'étude sera finalisée elle sera également présentée en Conseil Municipal.

Dans le cas présent c'est un bureau d'études qui va faire des plans et déterminer un coût prévisionnel : ces éléments seront soumis au Conseil Municipal ».

- « La présentation de l'étude des arbres de la Rotonde, c'est la seule fois où l'on a été invité ; pour le cadre de vie on n'est pas invité » objecte Monsieur DELSIGNE.

- « L'étude est en cours » répond Monsieur le Maire ; « quand on aura l'étude accessibilité (APAVE) et l'étude sécurité (VERITAS), on en donnera connaissance.

- « J'espère que les études déboucheront sur des travaux »... ajoute Monsieur DELSIGNE.

-« Concernant le cadre de vie, ce sont des travaux à l'horizon de 10 ans » répond Monsieur le Maire, « quand vous verrez les montants, vous comprendrez que ça ne peut être que pluriannuel, d'autant plus qu'aujourd'hui les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir ».

-« Les travaux n'interviendront que dans 10 ans alors ? » interroge Monsieur DELSIGNE.

-« Non, ils seront étalés sur 10 ans, car les montants seront impressionnants » rectifie Monsieur le Maire.

-« J'espère que d'ici la fin du mandat, nous aurons quand même quelques éléments concrets » conclut Monsieur DELSIGNE sur ce point, « par ailleurs je précise que je fais partie de la commission des finances mais pas de la commission des travaux ».

-« Désormais les réunions de la commission des finances et celles de la commission des travaux ont lieu pratiquement toujours en même temps » répond Madame DEZITTER.

-« Monsieur HAUSEMONT intervient à son tour : « vous indiquez que c'est en raison de la baisse des effectifs que vous envisagez des regroupements, or il y a des classes en sureffectifs : je le sais, mon fils a été versé en grande section parce qu'il y a sureffectif dans sa section...C'est la suppression des moyens qui pose problème, ça c'est bien de la politique... »

Madame MENET ajoute : « on va regrouper, c'est donc qu'on n'espère plus augmenter la population ... ? »

-« Ça n'est pas inéluctable » répond Monsieur le Maire, « la population a tendance à augmenter, mais le nombre d'enfants n'augmente pas ».

Madame DEZITTER confirme qu'il y a bien 100 enfants scolarisés en moins par rapport à l'an dernier.

-« Il y a aussi le fait que l'on refuse des enfants de l'étranger... » note Monsieur GHEZAL.

-« C'est un accord entre des Maires des 2 cantons qui remonte à 2003 » répond Monsieur le Maire, « sauf cas particulier (absence de cantine, ou de garderie), on refuse les enfants de l'étranger.

Finalement le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le recrutement du bureau d'études.

Opérations façades

Trois dossiers de demande de subvention sont présentés au titre de l'opération d'embellissement des façades :

Celui de Madame DELSIPEE est proposé sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. C'est un dossier complémentaire, faisant suite à deux premiers dossiers. La somme des montants des travaux ne dépasse pas le plafond de travaux autorisé, soit 16 000 €.

Propriétaire	Immeuble concerné par l'opération	Coût Total H.T.	Participation communale	Participation CG	Solde Propriétaire
SCI d'el friture	20 avenue de la Gare	19 850,00 €	1 600,00 €	4 800,00 €	13 450,00 €
Monsieur LANGERAERT	49 avenue de la Gare	22 688,81 €	1 600,00 €	4 800,00 €	16 288,81 €
Madame DELSIPÉE	1 Place Guillemin	4 987,06 €	498,71 €	1 496,12 €	2 992,23 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces dossiers et leur plan de financement. Monsieur le Maire ajoute que l'opération touche à sa fin et qu'il s'agit sans doute des derniers dossiers.

INTERCOMMUNALITÉ

Modification de la carte intercommunale :

Monsieur le Maire indique que le Préfet a pris son arrêté portant projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes ; celui-ci regroupe les trois communautés de communes (C.C.P.A., C.C.R.2.H et C.C.3.V), à l'exception de la commune de Quiévelon qui ne présente pas la continuité territoriale avec le reste. La nouvelle communauté de communes, issue de la fusion, devrait voir le jour au 1^{er} janvier 2012.

-« Vous avez eu un projet de statuts mais ceux-ci ne sont pas du tout définitifs » précise-t-il, « le nombre de délégués communautaires sera de 71 et Avesnes passera de 4 à 10 délégués. Les futurs statuts seront votés par la nouvelle communauté de communes elle-même. »

Monsieur HAUSEMONT souhaite savoir si les élus d'Avesnes seront élus à la proportionnelle (ce qui lui est confirmé) et pour ce qui est des compétences, quelle est « l'atmosphère » concernant la piscine, le cinéma...

« Il y a les salles de sport aussi » reprend Monsieur le Maire, « les plateaux multi-sports ; il est évident qu'on a déjà discuté de la piscine, ce n'est plus un tabou, on a aussi parlé de l'enfance, du Centre Socio-Culturel, du sport en général. Toutes les compétences ne vont pas s'exercer du jour au lendemain. L'ensemble des compétences ne sera pas opérationnel au 1^{er} Janvier 2012, ça se fera petit à petit, on parle de 18 mois pour tout mettre en œuvre. On parle même d'y ajouter des compétences comme la culture dont la Maîtrise Boréale. Il n'y a pas d'hostilité sur l'intégration d'équipements importants et il y aura aussi des transferts de personnel. Bien entendu, en contrepartie l'allocation compensatrice revenant à chaque commune sera en diminution.

Monsieur HAUSEMONT demande si d'autres conseils municipaux se sont déjà prononcés.

- « Oui » répond Monsieur le Maire, « à l'exception de la commune de Noyelles qui a voté contre et souhaité intégrer l'AMVS ».

Monsieur DELSIGNE souligne la nécessité de bien cibler l'intérêt communautaire ; avec 71 délégués, la majorité ne sera pas facile à obtenir sur l'intérêt communautaire.

« Dans l'arrêté préfectoral, on parle d'une étude financière et fiscale, qu'en est-il ? » ajoute-t-il.

-« La C.C.P.A. a recruté un cabinet pour faire une étude financière » répond Monsieur le Maire, « car les régimes fiscaux différent, par exemple la TPU et la TOEM n'existent pas partout ».

-« Concernant le régime indemnitaire » interroge Monsieur DELSIGNE, « est-ce que c'est le plus favorable qui sera mis en place ? »

-« Il y aura forcément une unification » répond Monsieur le Maire, « il y aura aussi moins de vice-présidents, on va passer à 14 en tout ». A l'issue de la discussion le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur l'arrêté préfectoral du 22 Août 2011.

Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de distribution d'eau et d'assainissement : Monsieur le Maire indique que ce rapport est tenu à disposition en Mairie où chacun peut en prendre connaissance à sa demande.

Avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage : Monsieur le Maire indique que le dossier, porté par la C.C.P.A. a été transmis en Préfecture. Cependant le schéma a été en révision en 2010 et le nombre de places a été ramené à 12 ; un nouvel estimatif est donc en préparation.

Monsieur HAUSEMONT demande si le fait de passer à 12 places fait repartir le dossier à zéro.

-« Oui » répond Monsieur le Maire, « il s'agit d'un nouvel aménagement de l'espace, donc il y a un nouveau dossier à déposer ».

-« Le premier schéma date de Mars 2002 » note Monsieur DELSIGNE, on est presque en 2012, 10 ans après il n'y a toujours rien... »

-« On n'est pas les seuls ! » commente Monsieur le Maire.

-« On se reverra dans huit ans » sourit Monsieur HAUSEMONT.

-« quoi qu'il en soit, on ne va pas commencer les travaux avant d'avoir l'arrêté de subvention » conclut Monsieur le Maire.

Finalement le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur ce nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage ».

AFFAIRES SOCIALES

Contrat urbain de cohésion sociale : Madame DEZITTER rappelle que le CUCS, signé en 2007 pour une durée de trois ans, a finalement été prolongé jusqu'en 2012.

Cependant plusieurs actions ne peuvent être reconduites :

Forum de prévention routière, festival « Mom'en Fête », Permanence d'aide aux victimes, non représentée par l'ADAJ ; seule l'action « accompagnement au développement de la relation parents-enfants, portée par l'association Maison Pirouette, est reconduite. De ce fait l'ingénierie ne peut plus être subventionnée. Monsieur GHEZAL regrette qu'une seule action soit reconduite : « au niveau du Centre Socio Culturel, il n'y en a plus, pourtant des actions sont encore finançables, pourquoi n'a-t-on pas essayé de creuser un peu... ? »

-« Le C.U.C.S. ne subventionne aucun investissement » répond Madame DEZITTER, par ailleurs le D.R.E. continue et le C.S.C. met des actions en place en dehors du C.U.C.S., car les actions C.U.C.S. ne peuvent pas être pérennisées...

-« L'ADAJ a été liquidée, mais il faudrait une nouvelle permanence d'aide aux justiciables » note Monsieur HAUSEMONT, « quand quelqu'un a besoin d'un conseil juridique il faut aller à Maubeuge ou à Fourmies, un interlocuteur local serait bien utile... »

-« Il y a un magistrat nommé à la maison de Justice » intervient Monsieur DUBUS.

-« Il n'y a pas de maison de justice à Avesnes-sur-Helpe » rectifie Monsieur le Maire, « ce service (Bureau d'Aide aux Victimes) est intégré au sein du T.G.I. »

Au terme de la discussion le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la reconduction de l'action unique « accompagnement au développement de la relation parents-enfants ».

Renouvellement du contrat enfance : Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 Mars 2010, le Conseil Municipal avait donné son accord sur le « renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013, avec la reconduction des actions existantes (accueils de loisirs permanents 4-6 ans et 11-15 ans, ludothèque, accueil périscolaire (poste coordinateur). »

Afin de se mettre en harmonisation avec les critères CAF, il est proposé de corriger la délibération comme suit : « Renouvellement du contrat enfance Jeunesse 2011-2014 avec la reconduction des actions existantes (accueils de loisirs permanents 3-6 ans et 13-17 ans, ludothèque, accueil périscolaire (poste coordinateur), et action nouvelle : extension des horaires de la ludothèque ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de questions diverses mais qu'il souhaite faire une mise au point envers Monsieur HAUSEMONT au sujet des primaires socialistes. « Le soir du 1^{er} tour j'ai répondu à une demande d'interview de la part de la Voix du Nord : il me semble avoir été particulièrement correct et aimable vis-à-vis du parti socialiste puisque j'ai déclaré que ces primaires étaient une réussite tant au niveau de l'organisation qu'au niveau de la démocratie républicaine. Par contre j'ai regretté qu'il n'y ait pas eu de bureau de vote à Avesnes malgré la proposition que j'avais faite. C'est là que je n'aime pas du tout que mes paroles soient mises en doute, surtout lorsque j'ai raison. Vous avez affirmé que je n'avais pas proposé de mettre une salle à disposition, or je l'ai proposé à Cathy MENET à deux reprises. Celle-ci m'a répondu : « C'est Sébastien HAUSEMONT qui s'en occupe et il a dit que si on demande une salle on ne l'aura pas ... »

Je fais de la politique depuis un certain nombre d'années et je n'ai jamais fait preuve de sectarisme vis-à-vis de mes opposants politiques ; demandez à des élus de votre tendance, Maire, Conseiller Général , Régional, ou même Député ou ancien député - Marcel DEHOUX est l'un de mes meilleurs amis-, ils vous le confirmeront. A ce petit jeu votre prédécesseur s'est cassé les dents, vous vous êtes cassé les dents aux cantonales de 2011, si vous continuez dans cette voie vous n'existerez plus en 2014. »

-« J'ai été en charge de l'organisation des primaires » répond Monsieur HAUSEMONT, « à Avesnes il y avait la braderie, c'est pourquoi je me suis tourné vers Avesnelles... »

-« Vous avez prétendu : Alain POYART ne nous a rien proposé » coupe Monsieur le Maire, « or c'est faux, je l'ai proposé à Cathy MENET qui a été votre suppléante ; je m'adresse aux gens que je vois, ce n'est pas votre cas, en Mairie votre case déborde... »

Madame MENET est invitée à donner sa version : « C'est vrai que Sébastien n'est pas venu au Conseil Municipal en Avril ; je conviens que Monsieur POYART m'a proposé une salle. Je lui ai dit que je transmettrais, et j'ai transmis.

Monsieur HAUSEMONT m'a dit qu'il y avait la braderie le jour de l'élection ; je lui ai dit qu'il y avait aussi la salle du Bastion et que je trouvais judicieux que l'élection se déroule là...

Monsieur HAUSEMONT a alors pris contact avec la section d'Avesnelles. »

S'adressant à Monsieur HAUSEMONT, Monsieur le Maire conclut : « si je peux me permettre de vous donner un conseil, restez dans votre rôle de conseiller municipal d'opposition, ce sera bien ; menez une opposition constructive, ce sera mieux, et à partir de là tout sera bien.

Les choses sont dites, la séance est levée. »

La séance est levée à 19H25.

Pour extrait conforme
Le Maire

A. POYART